

# L'ÉCHO DES ALPAGES

N°5

Savoie

## ÉDITO

Suite à la recomposition du Conseil d'administration de la SEA en décembre 2015, Emmanuel HUGUET (maire de Villards sur Doron), désormais vice-président de la SEA, représentant les collectivités, nous livre ici son point de vue sur la prise en compte nécessaire de la question pastorale par les collectivités locales.



Emmanuel HUGUET,  
Maire de Villard/Doron

Nos alpages sont des milieux d'une grande richesse, remarquables par leur biodiversité, leur paysages, mais aussi par les activités humaines qui perdurent depuis des siècles (le pastoralisme) ou qui ont pu s'y développer plus récemment (tourisme des sports d'hiver et d'été).

Comme la plupart des territoires ouverts sur le monde, les alpages eux aussi connaissent des évolutions permanentes et parfois avec des intérêts contradictoires entre les différents acteurs. Deux exemples symbolisent aujourd'hui ces évolutions :

- Les alpages parcourus principalement par les randonneurs – tourisme que l'on pourrait qualifier de doux - il y a quelques années encore, voient aujourd'hui apparaître de nouvelles

pratiques estivales telles que le VTT. Ces évolutions modifient les équilibres et font naître des problématiques nouvelles à résoudre pour construire une cohabitation pacifiée avec l'activité pastorale.

- Alpagistes et stations de ski partagent souvent un même territoire, ils se croisent mais finalement se parlent assez peu ; avec pour chacun d'eux des projets et des enjeux à mener sans commune mesure mais où des synergies pourraient être construites (accès, réseaux d'adduction d'eau,...).

Nous devons aujourd'hui en tant qu'élus de collectivités locales - propriétaires d'alpage ou pas - préserver autour des ces territoires riches mais fragiles un intérêt général commun. Notre rôle est de nous saisir de ces territoires et des enjeux qui y sont attachés.

Nous devons faciliter un développement qui renforce une économie locale, créatrice d'emplois. Mais nous devons également nous imprégner de la richesse de ces territoires afin de transmettre un environnement et un patrimoine naturel préservé qui sera lui aussi nécessaire aux générations futures. Cet équilibre est nécessaire pour continuer à utiliser les alpages comme emblème de nos territoires.

Elus et collectivités constituent le maillon entre les différents acteurs, le point de rassemblement. Nous devons favoriser la rencontre, le dialogue bien en amont des différents projets.

Elus et collectivités doivent jouer leur rôle de maître d'ouvrage notamment pour les projets d'intérêt collectif visant à garantir le bien vivre ensemble sur ces territoires d'exception (accès partagés entre les alpagistes, les remontées mécaniques, portillons favorisant le passage des randonneurs ou VTTistes,...).

La Société d'Economie Alpestre dans sa composition associative et par son expertise est une association qui doit favoriser cette médiation. Un travail commun entre les collectivités et la SEA doit permettre sur nos territoires de faciliter, déclencher et installer ces processus, pour qu'ils deviennent un réflexe.

## DANS CE NUMÉRO

### Actualités des territoires

> 2 et 5



### Pastoralisme collectif

> 3-4



### Espaces pastoraux, espaces partagés

> 5



### Vie de la structure

> 5



Propos recueillis par Sébastien MAILLAND-ROSSET

# ACTUALITES DES TERRITOIRES

## Plans Pastoraux Territoriaux, dispositifs de financements d'actions sur les espaces pastoraux

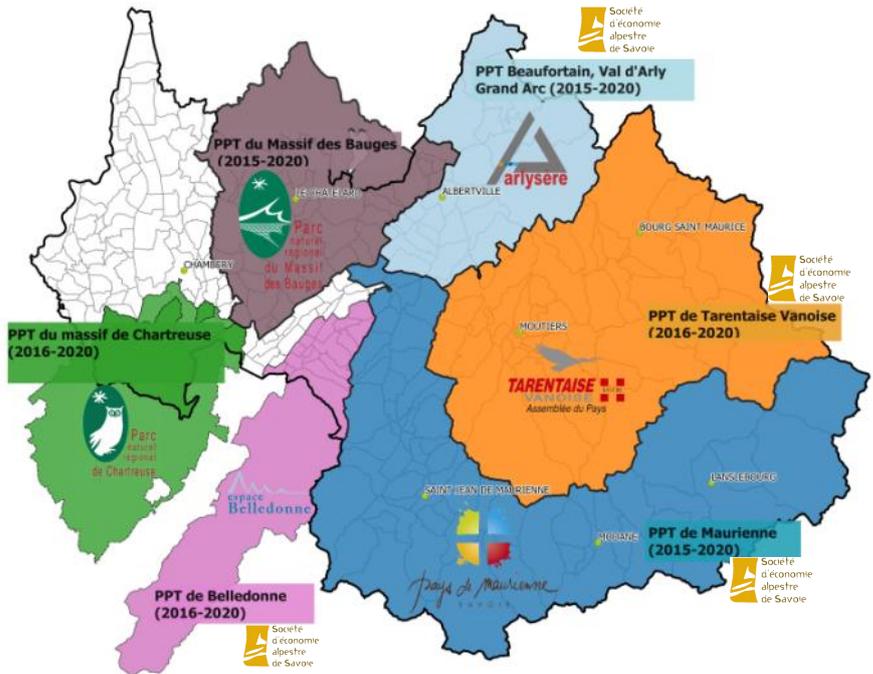
Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020 : mesure 07.61 : « Mise en valeur des espaces pastoraux »

**Les 6 Plans Pastoraux Territoriaux de Savoie sont arrivés à échéance en 2015. La SEA a travaillé avec certains territoires pour la mise en place de PPT de seconde génération (2016-2020) et en assure l'animation. L'ensemble des PPT devraient être opérationnels cet été.**

### FEADER et PDR

Au côté de ce que l'on appelle « le premier pilier de la PAC », qui permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, l'Union Européenne a mis en place une politique spécifique pour le développement rural (FEADER – **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**) – second pilier. Le but du FEADER est de soutenir le développement des zones rurales qui représentent aujourd'hui 90 % du territoire de l'UE. La mobilisation de ces fonds par la Région se fait à travers l'élaboration de son **Programme de Développement Rural** validé le 17 septembre 2015 par la commission européenne.

Dans cette nouvelle version, le PDR reconnaît le pastoralisme comme une activité « garante d'une haute valeur naturelle et paysagère dans un contexte de multi-usage » et renouvelle le dispositif PPT avec quelques modifications au passage. La mesure de soutien au pastoralisme dans le PDR s'intitule mesure 07.61 « mise en valeur des espaces pastoraux ».

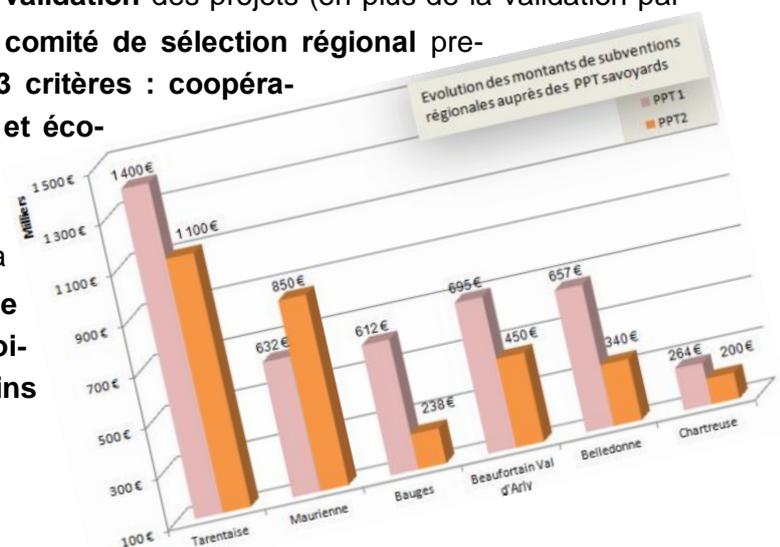


### Éléments nouveaux pour les PPT de 2<sup>nd</sup>e génération :

→ Un **taux unique et fixe** de subvention pour les investissements de **70 %** (80 à 100 % pour les études).

→ Une **seconde validation** des projets (en plus de la validation par les copil) par un **comité de sélection régional** prenant en compte **3 critères** : **coopération, autonomie et éco-responsabilité.**

→ Le recours à une **maitrise d'œuvre obligatoire** pour certains type de travaux



# Pastoralisme collectif en Savoie

## Groupements Pastoraux

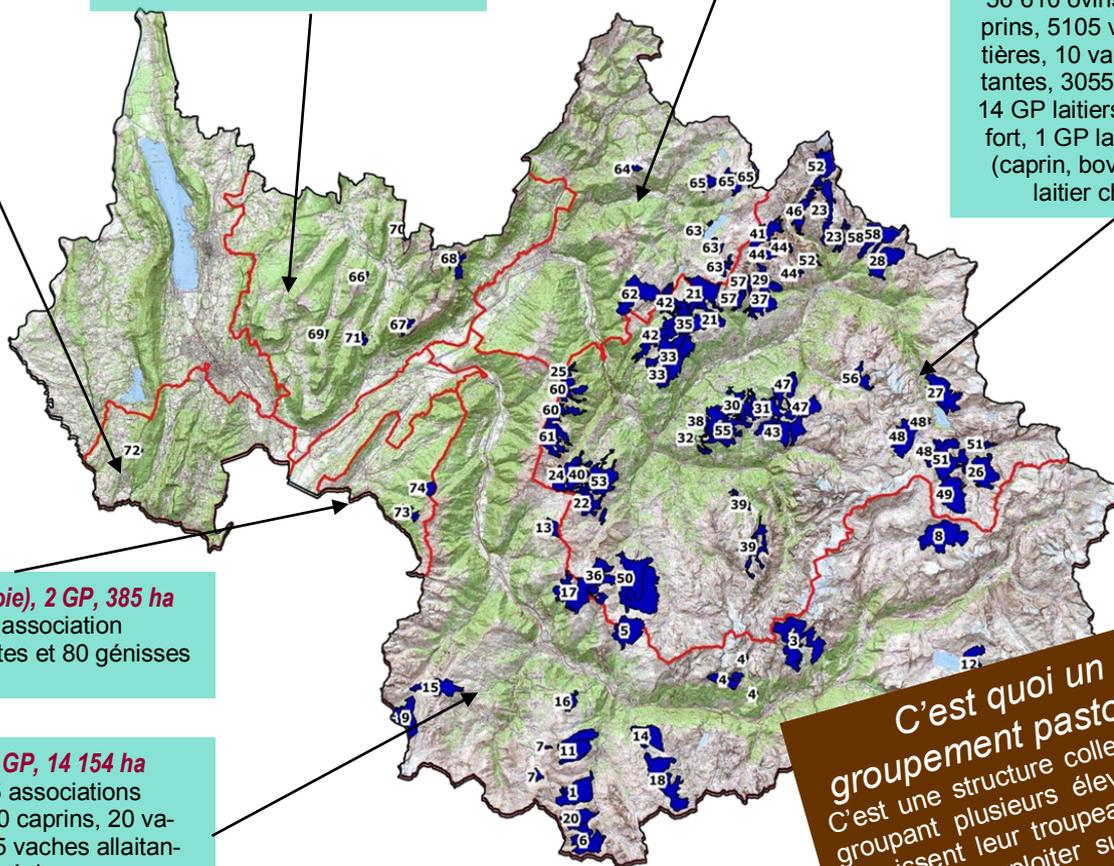
**74 groupements pastoraux** gèrent **44 340 ha** soit environ 30% des alpages du département. Ils regroupent 98 580 ovins, 480 caprins, 6 015 vaches laitières, 545 vaches allaitantes et 4295 génisses. Les associations (loi 1901) sont majoritaires (49 GP), suivies des sociétés civiles (23 GP), des coopératives (1 GP) et des syndicats professionnels (1 GP). Les **groupements pastoraux laitiers (20 en Savoie)**, principalement situés en Tarentaise, constituent une des spécificités du département savoyard. Ils permettent aux éleveurs de mutualiser les coûts de production en alpage sur les zones d'appellation fromagère (Beaufort, Tome des Bauges, etc.). L'élevage transhumant ovin est également bien représenté en Savoie, notamment en Maurienne.

**Chartreuse (Savoie), 1 GP, 21 ha**  
1 association  
20 génisses

**Bauges (Savoie), 6 GP, 791ha**  
6 associations  
300 ovins, 110 vaches laitières,  
360 génisses  
1 GP laitier en Tome des Bauges

**Beaufortain, 4 GP, 1851 ha**  
2 associations ; 2 sociétés civiles  
7800 ovins, 780 vaches laitières  
2 GP laitiers en Beaufort

**Tarentaise, 41 GP, 27 137 ha**  
15 sociétés, 24 associations, 1 coopérative, 1 syndicat  
56 610 ovins, 280 caprins, 5105 vaches laitières, 10 vaches allaitantes, 3055 génisses  
14 GP laitiers en Beaufort, 1 GP laitier mixte (caprin, bovin), 1 GP laitier chèvre



**Belledonne (Savoie), 2 GP, 385 ha**  
1 société, 1 association  
70 vaches allaitantes et 80 génisses

**Maurienne, 41 GP, 14 154 ha**  
5 sociétés, 15 associations  
33 870 ovins, 200 caprins, 20 vaches laitières, 465 vaches allaitantes, 780 génisses  
1 GP laitier mixte (caprin, bovin)

**C'est quoi un groupement pastoral ?**  
C'est une structure collective regroupant plusieurs éleveurs qui réunissent leur troupeaux en un seul pour exploiter sur du long terme des pâturages d'altitude en commun. Ces structures reçoivent un agrément de l'état (DDT) et sont juridiquement reconnues.

### Animation et accompagnement de votre groupement pastoral

La SEA peut vous accompagner dans le fonctionnement de votre structure ou approfondir des sujets particuliers

#### Contact :

**SEA : Cyrielle LEROY**

04 79 33 83 02

cyrielle.eroy@savoie.chambagri.fr



### Création d'un groupement pastoral

La Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc en lien avec la SEA et la DDT de Savoie, peut vous conseiller et vous accompagner dans les démarches techniques, administratives et juridiques pour la création d'un groupement pastoral.

#### Contact :

**CASMB : Elise PERRIN**

04 79 32 18 10

elise.perrin@smb.chambagri.fr



# Pastoralisme collectif en Savoie

## Groupements Pastoraux

➔ Journée de formation collective le 15 avril 2015 à Chamousset



Une vingtaine de groupements pastoraux de Savoie ont assisté à une **journée d'échange consacrée au nouveau dispositif de la PAC 2015-2020 et les évolutions pour les structures collectives** (MAEC, DPB, ICHN, etc.). Ces journées, organisées par le SEA et ses partenaires (CASMB, DDT, etc) sont organisées chaque année et abordent des thématiques variées (emploi, PAC, gestion des alpages, convention, etc.) selon les attentes et les besoins des groupements pastoraux.

**Une nouvelle journée d'échanges autour de la PAC et des groupements pastoraux sera organisée le 28 avril 2016 : engagement SHP collective, contrôles, DPB, etc.**

**N'hésitez pas à faire remonter vos attentes et vos besoins pour enrichir cette journée (contact : Cyrielle LEROY)**

➔ **Un nouvel arrêté départemental pour les groupements pastoraux**

Il précise les règles d'agrément et de fonctionnement des groupements pastoraux en Savoie. A noter quelques nouveautés, notamment en ce qui concerne les effectifs d'animaux par adhérents :

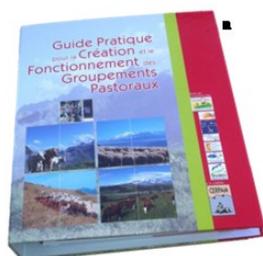
- « **Chaque membre ne doit pas détenir plus de 75% des animaux regroupés sur les pâturages du groupement**
- **Dans un groupement pastoral constitué de 3 membres, chaque membre ne doit pas détenir moins de 10% des animaux regroupés**
- Les groupements pastoraux constitués de plus de 3 membres ne sont pas concernés par cette règle de minima
- Les groupements pastoraux mixtes ne sont pas concernés par ces règles de répartitions »

La mise en conformité de votre GP avec ce nouvel arrêté préfectoral est à réaliser le plus rapidement possible. N'hésitez pas à contacter la DDT ou la SEA.

**Le document est disponible sur le site Echoalp, dans la rubrique « groupements pastoraux » :**

<http://www.echoalp.com/>

➔ **Un classeur destiné aux (futurs) responsables de groupements pastoraux**



Ce classeur a été réalisé par les services pastoraux alpins (réseau Pastor'@lpes et CERPAM). Il regroupe sous forme de fiches thématiques toutes les informations utiles pour les responsables des groupements pastoraux : démarches administratives, règles de fonctionnement, aides, etc.

**N'hésitez pas à contacter la SEA pour le consulter ou le récupérer**

[www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)  
Les groupements pastoraux disposent d'une page internet dédiée sur notre site internet. Vous pouvez y consulter les dernières actualités et des documents en ligne.

# ACTUALITES DES TERRITOIRES

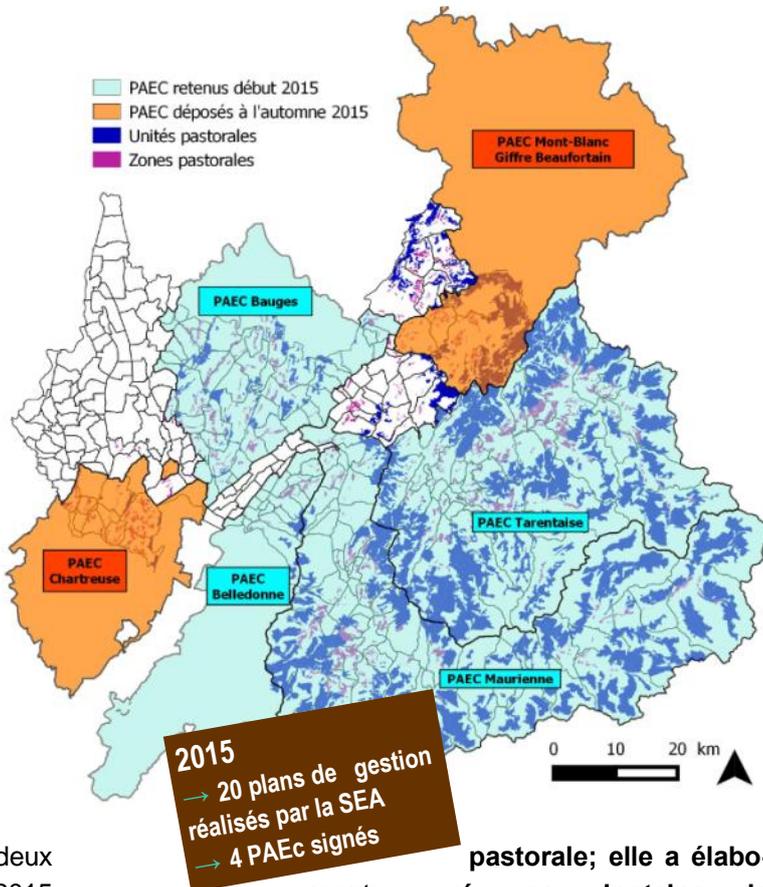
## Plan Agri Environnementaux et Climatiques (PAEc) une nouvelle politique agro-environnementale pour les territoires

Dans le cadre de la réforme de la PAC 2015-2020, les territoires ont élaboré des Projets Agro-Ecologiques et climatiques (PAEC) afin de mobiliser les crédits de l'Europe (FEADER) et des co-financeurs (Etat, agence de l'eau, département, région, etc.).

La Région, nouvelle autorité de gestion des crédits FEADER, a ainsi lancé des appels à projet en 2014 et a sélectionné des territoires pour mettre en œuvre les nouvelles mesures agro-environnementales.

Le domaine pastoral de Savoie est bien couvert par ces projets puisque quatre territoires ont été sélectionnés début 2015 (Belledonne, Maurienne, Tarentaise, Bauges) et deux territoires fin 2015 (Chartreuse et Mont-Blanc, comprenant le massif du Beaufortain). Ces projets ouvrent pour les éleveurs la possibilité de mobiliser les mesures Herbe 09 « plan de gestion pastorale » et « systèmes herbagers et pastoraux » (destiné aux groupements pastoraux) sur les zones d'interventions prioritaires (ZIP) définies par les opérateurs des PAEC et recouvrant les alpages.

Les ZIP s'appuient notamment sur les sites Natura 2000 et les territoires gérés par les grou-



groupements pastoraux sur lesquels il est possible d'activer des co-financements de l'Etat. En dehors de ces sites, d'autres financements ont été ponctuellement déployés sur les alpages et pelouses sèches, tels que les crédits du département via les Contrats Territoriaux de Savoie (Bauges, Belledonne).

**En 2015, la SEA a accompagné les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agri-environnementale sur les espaces à vocation**

pastorale; elle a élaboré une vingtaine de plans de gestion pastoraux (Herbe 09) pour des exploitants individuels et des groupements pastoraux, co-construits avec les alpagistes, les opérateurs et animateurs des PAEC, des sites N 2000 et des réserves (Parc des Bauges, Conservatoire d'Espace naturel de Savoie, ONF, etc.). Elle participera également à l'élaboration de plans de gestion en 2016, notamment sur les Bauges (pelouses sèches) et le Parc National de la Vanoise.

## SERVICES AUX ADHÉRENTS

### BOURSE DE L'EMPLOI

Les services pastoraux des Alpes du Nord (FAI, ADEM 26, SEA 73 et 74) possèdent une bourse commune d'emploi en alpage en ligne.

En 2015, cet outil a permis de pourvoir directement 22 demandes d'emploi et 17 offres d'emploi. 48 % des offres d'emploi se situent dans la vallée de Tarentaise, principalement sur des alpages bovins laitiers. Mais également ovins.

Pour consulter les annonces rendez vous sur notre site [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com).

Pour passer une annonce concernant votre recherche d'emploi ou de salarié, contactez la SEA 73 :

☎ 04 79 70 79 88 (le mercredi matin).



### BOURSE DE L'ALPAGE

Vous recherchez un locataire pour un alpage inoccupé, un alpage à louer, à prendre des animaux en pension sur votre alpage, à placer vos animaux en pension en alpage.

En 2015, 60 éleveurs et alpagistes ont bénéficiés de la bourse de l'alpage. Cela a permis de placer en alpage 10 080 ovins, 62 vaches laitières, 160 bovins non laitiers et 270 caprins.

Les SEA 73 et 74 diffusent gratuitement vos offres et demandes de places en alpage sur leur site internet : [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com) et sur Terres des Savoie.

☎ 04 79 70 79 88.

# ESPACES PASTORAUX, ESPACES PARTAGÉS

## Que La Montagne est Belle à Peisey-Nancroix, 27 juin 2015



**Le Club Alpin Français organise tous les ans un événement national le temps d'un week-end traitant d'une thématique en lien à la montagne.**

En 2015, la thématique retenue était le pastoralisme et la SEA73 s'est associée au CAF Chambéry pour faire de cet événement, à destination des ses adhérents, un moment d'échange et d'apprentissage réciproque sur les pratiques des uns et des autres.

Cette journée a permis de parcourir montagnettes et alpages et donc d'aborder la thématique pastorale sous

son côté historique et contemporain : pratiques, viabilité économique des filières, contraintes matérielles, lien aux équipements pastoraux, ...

Deux temps forts ont permis des illustrations concrètes de ce qu'est le pastoralisme d'aujourd'hui.

- La rencontre avec Pierre POC-CARD du Gaec Alpin a permis d'aborder ce qu'est le quotidien d'un alpagiste « Beaufort » et de faire le lien entre pratiques agro-pastorales, ressources fourragères et produit.

- l'alpage ovin de La Sévolière, utilisé par le GP du Mont Pourri. Ce fût l'occasion d'échanger sur la filière ovine

locale ou transhumante et inévitablement d'aborder la question de la prédation, de la protection des troupeaux et du lien quelque fois conflictuel à la pratique de la randonnée.

La fin de journée au refuge s'est déroulée sur la forme d'un café-débat sur la question de l'interaction entre pratiques sportives et pastoralisme.

Un grand merci au Club Alpin Français d'avoir organisé cet événement en partenariat avec la SEA73, le Parc national de la Vanoise et le CPIE Savoie-Vivante.

<http://www.cafchambery.com/article/week-end-pastoralisme-au-refug-1383.html?commission=montagne-durable>

## VIE DE LA STRUCTURE

### Bureau de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie

Le 25 janvier à Albertville, les membres du bureau ont décidé de **mettre en place une représentativité en cohérence avec le projet et les enjeux** (rééquilibrage entre

la profession agricole et les collectivités, ouvertures aux acteurs des territoires pastoraux et financement de l'intérêt général) auxquels doit faire face la SEA. La présidence est désormais accompagnée de trois vice-présidences :

- Une vice-présidence dédiée aux collectivités
- Une vice-présidence dédiée au Conseil Départemental
- Une vice-présidence portée par la profession agricole



Les membres du bureau ont élu :

**Albert TOURT** Président,

**Emmanuelle HUGUET** (maire de Villard sur Doron, représentant du syndicat Arlysère au sein du bureau),  
**Vice-Pdt** représentant les collectivités

**Jean-François DUC** (conseiller départemental, maire de la Trinité, 1<sup>er</sup> VP de Comcom cœur de Savoie en charge du tourisme, de l'agriculture et de la forêt),  
**Vice-Pdt** représentant le Conseil Départemental

**Philippe ARPIN**, (exploitant agricole à Seez, Président de la SICA d'alpage de Tarentaise) **Vice-Pdt** représentant la profession agricole

**Léonard MOUSSET**, (exploitant agricole à Beaune) **trésorier**

**Eric MONTMAYEUR**, (exploitant agricole à Longefoy) **secrétaire**